

MAIRIE
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Mail: contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

PUBLICATION DE LA LISTE DES DELIBERATIONS

Décret 2021-1311 et ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 Mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Alain LAYEC, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 Mars 2025.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : A. LAYEC, J. TEURNIER-LECLERC, F. PINEL, M. ABELA, A. OUVRARD, Y. ROLLIN, C. COLOMBIER, M-A. LE PETIT, A. MAUFFRET, F. HUCHET, G. BIEUZEN, F. MASSOT, A. GANTIER, R. FARDEL et E. MESSANT-LE DERFF.

Absents excusés : B. BRIOLET
A. LOUIS (procuration à A. GANTIER)
C. PALMIER (procuration à M-A LE PETIT)

Absente : G. CADORET

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance : F. MASSOT

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 Février 2025 :
Adopté à l'unanimité**

Décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du conseil municipal depuis le 13 février 2025.

- *Signature le 27 mars 2025 de la convention de partenariat avec l'association « La Semaine du Golfe du Morbihan » en vue de l'organisation de la 13^{ème} édition de la semaine du Golfe du 26 mai au 1^{er} juin.*

2025_03_01- INSTALLATION DE M. BAPTISTE BRIOLET, CONSEILLER MUNICIPAL, EN REMPLACEMENT DE M. JACK BARÇON, DÉCÉDÉ.

Installation de M. Baptiste BRIOLET en qualité de conseiller municipal.

2025_03_02- ELECTION AUX POSTES VACANTS DES COMMISSIONS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

Le décès de M. Jack BARÇON, conseiller municipal délégué, entraîne la vacance de poste au sein de plusieurs commissions et organismes extérieurs. Parallèlement il apparaît opportun de compléter la composition de certaines commissions.

En conséquence, le conseil municipal procède à l'élection des nouveaux membres
Adopté à l'unanimité.

2025_03_03- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES 2024

Le conseil municipal par 16 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, Monsieur Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2024 de la commune pour le budget principal et les budgets annexes,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2025_03_04- AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2024

Considérant les instructions comptables M57 et M4 prévoyant que l'affectation concerne le résultat cumulé de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat comptable de l'exercice (solde de la section de fonctionnement), majoré (ou diminué) de l'excédent antérieur reporté, ou du déficit antérieur reporté, le Conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement, pour chaque budget.

2025_03_05- SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE « TON BOURG BATTANT » 2025

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'allouer à l'association organisatrice une subvention de 15 000 €
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

2025_03_06- SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU JOURNAL INTIME 2025

A l'unanimité, le conseil municipal décide:

- D'approuver la tenue du Festival du journal intime dans la commune les 27, 28 et 29 juin prochains ;
- De mettre gracieusement à la disposition de l'organisation les lieux et les moyens logistiques nécessaires à la manifestation ;
- D'allouer à l'association organisatrice une subvention de 15 000 € ;
- D'autoriser M. le Maire à signer avec l'association la convention correspondante et définissant le rôle de chaque partie ;
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

2025_03_07- VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de voter l'attribution des subventions pour un montant total prévisionnel de 54 430.00 €.

2025_03_08- DEMANDES DE SUBVENTIONS DES COLLÈGES DE SARZEAU

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour une participation de 35 € par élève domicilié sur la commune et inscrit soit au Collège de Rhuys, soit au Collège Sainte Marie.

2025_03_09- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 inchangés,

- taxe d'habitation : 9 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,87 %

Et charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques

2025_03_10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES : PORT, CAMPING, MAISON DE L'ENFANCE

Le conseil municipal approuve le projet de budget dont le détail a été présenté en commission des finances le 20 mars 2025, sachant que le vote intervient au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget Commune : 17 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.
- Budget annexe Port : 17 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.
- Budget annexe Camping : 17 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 17 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

2025_03_11- OPÉRATIONS COMPTABLES ENTRE BUDGETS

Considérant le projet de budget primitif 2025, et après avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2025, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les opérations comptables entre budgets.

2025_03_12- AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avant-projet définitif du projet Cœur de Bourg, intégrant la requalification des espaces publics et la planification adaptée aux contraintes archéologiques.
- D'acter la subdivision des secteurs 1, 2 et 3 en phases distinctes.
- De valider la programmation des 4 travaux en tranches, avec la tranche 1 comme tranche ferme et les autres en tranches conditionnelles.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet et à signer toutes les pièces du marché y compris les avenants éventuels.
- De solliciter les cofinancements possibles auprès des partenaires institutionnels et financiers pour accompagner la mise en œuvre du projet.

2025_03_13- DESFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES AH127 ET AH212 DU PARKING JB LE BOT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- Constater la désaffectation d'une partie des parcelles AH127 et AH212 sises parking Jean-Bernard Le Bot, conformément au rapport de constatations établi par la Police municipale.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal en vue d'une cession à un privé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

2025_03_14- CONTRAT NATURA 2000 POUR LA PRESERVATION DE L'ASTER D'ARMORIQUE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'intérêt d'engager des actions de gestion écologique sur les secteurs abritant l'Aster d'Armorique,
- Décide que la commune sera maître d'ouvrage de ces opérations de gestion,
- Sollicite via le PNR du Golfe du Morbihan un Contrat Natura 2000 auprès de l'Etat pour réaliser ces opérations de gestion,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre d'un Contrat Natura 2000, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service instructeur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action et notamment le contrat Natura 2000.

2025_03_15- TOPOCARTE : SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Alloue à la Fédération Française de Randonnée (FFR Morbihan) une subvention de 1 400 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Fixe le prix de vente par la commune de la Topocarte auprès du public à 12.90 €/l'unité.

2025_03_16- MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour.

2025_03_17- AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE GMVA.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs tel qu'il lui a été présenté.
- D'approuver le positionnement de la commune en tant que lieu d'accueil de niveau 1 au sein du Point Info Logement Social ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le Secrétaire de séance,

Franck MASSOT



Le Maire,



Alain LAYEC